



Frasne, le 04/08/2022

## AFFOUAGE 2022

Les habitants désirants bénéficier de l'affouage pour l'année 2022, doivent venir **s'inscrire à la mairie** les jours et heures d'ouverture du secrétariat de Mairie.

Avant le **Vendredi 16 septembre 2022** dernier délai.

Depuis la fermeture de la Trésorerie de GY, le protocole change :

De ce fait, si vous désirez bénéficier de votre droit à l'affouage :

- 1) Vous devez vous inscrire avant le vendredi 16 septembre 2022.
- 2) Vous recevrez un avis de sommes à payer d'un montant de 40 € du SGC de Gray fin septembre, qu'il conviendra de régler avant le 31 octobre 2022.
- 3) La liste définitive des affouagistes pourra ainsi être approuvée par le Conseil Municipal fin novembre, début décembre.
- 4) L'attribution des lots d'affouage se fera mi-décembre, et vous recevrez votre autorisation d'exploitation en contre partie de votre acceptation du règlement.



Tout affouagiste exécutant lui-même son affouage pour lui ou pour une autre personne doit fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile Chef de Famille » et informer son assureur de ses activités d'affouagiste exploitant.

Le Maire  
Claude SPRINGAUX

